

28 SEPTEMBRE

Journée de lutte pour L'IVG

Le 28 septembre est la journée internationale de lutte pour le droit à l'avortement et l'occasion de rappeler que le droit à l'interruption volontaire de grossesse a été durement acquis, sans cesse remis en question pour lequel nous devons continuer de nous battre.

L'IVG : un droit difficilement acquis

La lutte pour le droit à l'avortement est un ilot central des luttes féministes, il est un fil conducteur centralisant sur les questions des droits reproductifs, des conditions matérielles de soins, de justice reproductive.

Aujourd'hui, ce droit est acquis en France, mais n'en reste pas moins précaire. Les injonctions contradictoires de la société, mais aussi les conditions et moyens matériels d'accès en santé sexuelle et reproductive, la politique de gestion et d'accompagnement d'avortement est profondément patriarcale, rappelant que les femmes ne disposent ni de la possibilité d'interrompre leur grossesse ni de vivre leur grossesse librement.

Si la loi permet en théorie d'avorter librement, les obstacles restent nombreux : 130 centres d'IVG ont été fermés ces dernières années, le maintien de la clause de conscience ou encore les pénuries de pilules abortives entraînent de fortes inégalités en termes d'accès à l'IVG. Pourtant plus de 200 000 femmes avortent en France chaque année, soit une femme sur trois qui avorte au cours de sa vie : c'est un procédé quasi courant dans la vie d'une femme.

Les opposants au droit à l'IVG s'appuient sur des discours sexistes, classistes et racistes pour tenter de restreindre le droit à l'IVG. Un double discours s'opère alors en direction des femmes blanches ou racisées à l'intersection avec la question de la classe sociale : les pauvres ne doivent pas faire trop d'enfants.

Pour les femmes blanches ...

Ce discours autour de l'IVG est double. La demande en main-d'œuvre sans fin du capitalisme ne peut se faire que par le renouvellement de la population ou l'immigration choisie. Ainsi, la lutte contre l'IVG, sous pression démographique, est accompagnée par des discours racistes. En France, tout comme aux États-Unis, ces propos sont tenus en place publique : pour éviter d'avoir recours à l'immigration pour avoir plus de main-d'œuvre, des partis racistes luttent contre l'IVG. L'objectif est clair : les femmes blanches ne doivent pas pouvoir avorter pour éviter d'avoir recours à l'immigration, il faut reproduire des enfants blancs, il faut, pour le capitalisme, pouvoir disposer d'une main-d'œuvre disponible, immédiatement, et pas chère.

Pour les femmes racisées

La justice reproductive a deux facettes : s'il s'agit d'empêcher ou de limiter les femmes blanches d'avorter, parallèlement l'État français encourage au contraire la stérilisation des femmes racisées, pratiquent un accès aux droits reproductifs doublement misogyne et raciste . À diverses périodes, et encore aujourd'hui en France, des femmes racisées ont été stérilisées de force, avortées sans consentement, sous le regard approuvateur des gouvernements.

En avril, l'État a lancé l'opération Wuambushu sur Mayotte, ancienne colonie française, dans la lignée de son funeste projet de loi Asile Immigration. Parallèlement, en mars dernier, le directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé), Olivier Brahic annonçait qu'une campagne d'information, de sensibilisation à la ligature des trompes, c'est-à-dire à la stérilisation, serait extrêmement facilitée pour les femmes Mahoraises. Il prétexte une natalité trop haute dans ce département, nous rappelant ce vieux discours raciste que les femmes noires ne sont pas capables de contrôler leur sexualité ou leur désir à avoir des enfants ou non. Procédant à une hiérarchie des femmes et permettant de rétablir des procédures médicales racistes et sexistes, cette nouvelle est quasiment passée sous silence. On voit donc se mettre en place une politique migratoire morbide, conjuguée à la résurgence d'un contrôle des corps des femmes noires.

Ces mêmes mécanismes de contrôle raciste étaient déjà établis dans les années 1960. Alors que l'île de la Réunion connaissait un fort taux de natalité, une politique de limitation des natalités fut initiée, alors qu'il était interdit d'avorter en métropole. Le médecin David Moreau, proche de la droite métropolitaine, pratiquait sur l'île de la Réunion pendant plus de dix ans, des milliers d'avortements sans consentement et des stérilisations forcées. Des opérations annoncées aux patientes comme "appendicite" sont en réalité des ligatures des trompes. Ces femmes racisées, souvent issues des classes les plus pauvres de l'île, subissent des avortements douloureux lorsque le fœtus est parfois âgé de 8 mois, les laissant souvent stériles.

En 1971, 36 femmes Réunionnaises portent plainte. L'État condamne seulement un médecin et un infirmier. Les victimes ne recevront aucune compensation, elles devront payer leurs frais de justice, et leurs maris recevront une compensation financière pour la perte de deux fœtus (considérant qu'ils leur appartiennent). Ces atrocités ne sont pas le fait d'un médecin seul, mais d'un État raciste et colonialiste qui a fermé les yeux sur ces pratiques racistes et classistes. "Les systèmes racistes doivent contrôler l'utérus et le corps des femmes pour que les races restent séparées" Gloria Steinem. La production des enfants au niveau mondial est une question cruciale parce qu'elle implique la reproduction de la force de travail utile aux capitalistes. Sans travailleurs et travailleuses, il n'y a pas de capitalisme.

Pour nous toutes : lutte contre un système capitaliste, raciste et sexiste qui utilise le corps des femmes pour décider qui a le droit de reproduire ou non la force de travail. Nos corps, nos choix.



@agfeministe_38



agfeministe38@protonmail.com